Nations Unies

S/PV.4551



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4551e séance

Jeudi 13 juin 2002, à 11 h 25

New York

Président :	M. Wehbe	(République arabe syrienne)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Mbayu
	Chine	M. Zhang Yishan
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Rosenblatt
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Doutriaux
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	Mme Huree-Agarwal
	Mexique	M. Aguilar-Zinser
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	Mme Lee

Ordre du jour

La situation à Chypre.

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2002/590).

02-42274 (F)



La séance est ouverte à 11 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2002/590)

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/590, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre.

Les membres sont également saisis du document S/2002/652, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je tiens à informer le Conseil qu'en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, j'ai rencontré les représentants des parties, qui m'ont confirmé qu'elles maintiennent leurs positions bien connues concernant la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Sur la base de ces rencontres, en tant que Président et avec l'assentiment des membres du Conseil, j'en suis venu à la conclusion que le Conseil peut se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi.

Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1416 (2002).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 30.